

Ce que la foi catholique m'enseigne du relèvement de notre nature par les abaissements du Dieu fait homme, c'est en vous que je le vois réalisé dans sa plénitude. La même heure et le même mystère qui le fait descendre jusqu'au néant, quand il prend la forme d'esclave, vous fait monter presque jusqu'à l'infini, quand vous devenez non seulement une Vierge mère, mais la Mère de Dieu. En vérité, ce n'est pas une surprise pour moi d'entendre les plus saints et les plus grands génies du monde affirmer à l'envi l'impuissance où ils sont de concevoir et d'exprimer dignement ce que vous êtes. Vous-même vous n'avez pu l'expliquer clairement, incapable que vous étiez de le comprendre. Il a fait en moi *de grandes choses*. Cela vous suffit ; si illuminé qu'il soit des splendeurs divines, votre esprit se perd dans la contemplation de ces merveilles. Et quand même, aux jours de votre pèlerinage, il vous eût été donné de les comprendre, votre science serait pour vous seule, et vous seriez obligée de répondre, comme l'Apôtre, aux interrogations de vos enfants : « J'ai entendu des paroles mystérieuses qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter » (1) : car aucune langue humaine ne pourrait les redire, aucune oreille, les entendre. Et c'est là, Mère aimable et Mère admirable de mon Dieu, ce qui fait ma joie, de savoir votre maternité si relevée par-dessus toute grandeur, que rien ne saurait en mesurer l'ineffable élévation.

(1) II Cor., XII, 4.

CHAPITRE III

Le fondement des grandeurs de la Mère de Dieu. — Ses relations avec le Fils unique de Dieu : relation de mère, de dame et maîtresse, d'épouse.

Dieu, la grandeur infinie par essence, est aussi de ce chef la source et la mesure de toute grandeur. D'où je tire cette conclusion manifeste qu'une créature est d'autant plus grande, d'autant plus élevée dans l'échelle des êtres, qu'elle est dans une relation plus intime et plus étroite avec Dieu. Donc, si nous voulons avoir quelque idée de la maternité divine, nous devons avant tout la considérer dans ses rapports avec la divine majesté. Or, il n'est pas malaisé de voir que ces rapports priment tous les autres, tant ils sont d'une nature suréminente, et d'un ordre absolument à part. Dieu nous garde de prétendre en expliquer l'inexplicable perfection. Mais ce que la foi nous enseigne, et ce que nous croyons sur le témoignage de Dieu, il ne nous est pas défendu d'en rechercher quelque intelligence. S'il est permis de le faire pour les mystères du Fils, pourquoi ne pourrions-nous pas le tenter à l'honneur de la Mère ; puisqu'une pareille étude aura pour résultat d'augmenter en nous le culte de respect et d'amour envers cette Vierge à jamais bénie ?

I. — Le premier de ces rapports, le plus excellent de tous, parce qu'il sert de fondement aux autres, est celui qui relie Jésus à Marie, le fils à la mère, la relation de maternité. Marie est mère, véritablement mère et dans toute la force du terme : car tout ce qui fait la maternité dans les autres femmes se retrouve en elle. Comme les autres mères, elle a formé de sa substance le fruit béni de ses entrailles. Il est la chair de sa chair, l'os de ses os. Le sang qui coule dans ses veines est un ruisseau dont elle fut la source, et le flambeau de sa vie s'est allumé au foyer de la sienne. Donc, l'affinité très intime en vertu de laquelle il y a comme unité de nature entre un fils et sa mère existe entre elle et le Dieu fait homme. En effet, bien que la nature du fils soit individuellement et numériquement distincte de la nature de sa mère, elle en est pourtant le fruit, l'écoulement et la vivante image. C'est dans ce sens que saint Pierre Damien a pu dire que Dieu, étant de trois manières dans les créatures, par son essence, par son opération, par ses illuminations, « est d'une quatrième manière dans une seule créature qui est la Vierge Marie, c'est-à-dire par *identité*, puisqu'il est une même chose avec elle; *identitate, quia idem est quod illa* » (1).

(1) S. Pet. Dam., serm. 41, in *Nativ. B. V. M. P. L.* cxliv, 738. Ce sermon, comme je l'ai déjà dit, semble plutôt devoir être attribué à Nicolas, moine de Clairvaux et secrétaire de S. Bernard. On trouve les mêmes idées, formulées en termes identiques, dans les *Mélanges des œuvres d'Hugues de S. Victor* (P. L. clxxvii). Ce serait d'ailleurs abuser de ce passage et d'autres semblables que de s'en servir, comme on l'a fait, pour étayer une opinion bien étrange. Dans la sainte Eucharistie, nous recevons une parcelle de la chair de la Vierge communiquée par elle à son fils, au moment de la conception, et conservée toujours intacte, malgré le renouvellement de l'organisme. Sur quoi je me demande trois choses : par quel miracle la conservation s'est opérée ; comment des éléments matériels, appartenant au corps du Seigneur, font en même temps partie de la chair de la Vierge ; comment enfin cela peut nourrir la piété des communicants ?

S'il y a quelque différence entre la Vierge Marie et les autres mères, au point de vue de l'union, elle est à l'avantage de Marie. C'est qu'elle a doublement conçu le fruit de ses entrailles : de corps et d'esprit. De corps : ici parité complète. D'esprit ; et c'est par là qu'elle l'emporte sur le commun des femmes. En effet, comme nous l'exposerons plus tard, avec une longue préparation de sublimes vertus, il a fallu le consentement exprès de la Vierge pour que le Verbe de Dieu s'unit en elle à notre nature, et se formât de sa chair un corps à l'image du nôtre.

Rappelons-nous maintenant que cette liaison si étroite, cette parenté de toutes la plus parfaite, cette affinité naturelle avec Dieu, qui n'est surpassée que par l'union de la nature humaine et de la divinité dans la personne du Christ, et par l'unité des trois personnes divines dans leur identique et même nature, ont pour terme le Fils éternel de Dieu, le Roi de gloire, le Créateur et le maître de toutes choses. Est-ce trop dire de la maternité qui les supporte, que d'affirmer qu'elle est, dans son genre, une dignité infinie ?

Grande et glorieuse est toute maternité, puisqu'aucune autre cause créée ne produit un effet qui soit comparable à son fruit. Plus grande et plus glorieuse sans comparaison la maternité de Marie, puisque ce fruit n'est plus seulement pour elle un être portant au front l'image créée de Dieu, mais Dieu lui-même. Marie, comme toute autre femme, peut, dans un légitime orgueil, être fière d'avoir enfanté un homme, le roi de la création : d'autant plus fière que cet homme est le plus beau des enfants des hommes, et que le même homme, par le double privilège de son consentement libre et de la conception virginale, est plus

sien. Car la dignité de la mère, en tant qu'elle est mère, a sa cause et sa mesure dans la dignité de son fils. « Le fils, dit un des princes de la théologie parlant de la Vierge, porte à l'infini (*infinitat*) l'excellence de la mère; car l'infinie bonté du fruit révèle une bonté comme infinie dans l'arbre qui l'a donné » (1).

Les autres théologiens sont d'accord avec lui, comme on peut s'en convaincre en lisant, soit leurs réponses à cette question : Dieu peut-il faire quelque chose de meilleur que ce qu'il a fait? — soit les passages de leurs œuvres ayant trait à la grandeur de la maternité divine. « De même qu'il peut y avoir un bien plus parfait que n'importe quel bien créé, parce que c'est un bien fini; ainsi rien ne peut l'emporter sur le bien incréé, parce qu'il est infini. Et c'est pourquoi la bonté de la créature peut être envisagée à un double point de vue. Ou bien *absolument* en elle-même, et de la sorte toute créature peut être surpassée par une autre plus parfaite; ou bien dans sa *relation* avec le bien incréé, et considérée de cette manière la dignité de la créature peut recevoir une certaine infinité de l'infini auquel elle se rapporte. Telle est l'infinité de la nature humaine unie personnellement au Christ, de la bienheureuse Vierge en tant qu'elle est Mère de Dieu, de la grâce en tant qu'elle nous fait les temples du Saint Esprit... Il y a toutefois un ordre dans ces relations. En effet, plus est étroit le rapport entre une créature et Dieu, plus cette créature est ennoblie. Ainsi le suprême degré de grandeur appartient à l'humanité de Jésus-Christ... et le second à la bienheureuse Vierge en qui le Verbe s'est uni à notre

(1) Albert. M., in *Mariali super Missus est*, q. 197. xx, p. 139.

chair » (1). C'est ce que dit S. Thomas dans son premier livre *sur les Sentences*.

Il le répète, mais plus brièvement, dans la *Somme théologique* : « L'humanité du Christ par le fait qu'elle est unie personnellement à Dieu; la béatitude créée, parce qu'elle est la jouissance de Dieu; et la bienheureuse Vierge, par là même qu'elle est la Mère de Dieu, ont toutes les trois une certaine dignité infinie; et, à ce point de vue, Dieu ne peut rien faire de meilleur, comme il ne peut être rien de meilleur que Dieu » (2).

C'est pour une raison semblable que toute faute mortelle est en quelque sorte une offense infinie de la majesté divine, parce que la grandeur de l'outrage croît avec l'excellence de la personne à qui l'injure est adressée. Voulez-vous avoir quelque idée de l'énormité de l'une de ces fautes que nous appelons mortelles? Mesurez, si vous le pouvez, la grandeur de Dieu et l'étendue des droits qu'il a sur nous comme notre Créateur et notre souverain Maître. Pareillement, « demandez-vous quelle est la mère? demandez auparavant quel est le fils » (3) : car la dignité de celle-là croît proportionnellement à l'excellence de celui-ci. On prête à S. Grégoire le Grand une sentence analogue : « Vous désirez savoir combien grande est la Vierge. Tournez

(1) S. Thom., in 1, d. 44. q. 1, a. 3.

(2) S. Thom., 1, p., q. 25, a. 6, ad 4. Cf. Alex. Halens., 1 p., q. 21, m. 3, a. 6; Dionys. Carthus., in 1, d. 44, q. 2; Albert. M., in 1, d. 45, a. 5, etc. A noter encore ce passage de Denys le Chartreux. « Philosophi causalem foecunditatem dicunt esse praecipuam in creaturis perfectionem. Quam inestimabilis ergo est dignitas ejus quae eam infinitae dignitatis peperit prolem. Asserunt quidam magni theologi quod ratione hujus maternae foecunditatis maternitatisque Dei Beatissima Virgo Maria fit dignitatis quodam modo infinitae ». Sermon. 1 in fest. Concept. VI opp. fol. 15 (Colon. 1542).

(3) « *Quaeritis qualis mater? Quaerite prius qualis filius* ». Texte attribué par le P. Crasset (*la Dévot. envers la Ste Vierge*) à S. Eucher dans un sermon de *Natura Virginis*.

d'abord les yeux vers son fils : l'excellence de l'un vous dira l'excellence de l'autre » (1). C'est à cela, si nous l'entendons bien, que reviennent les appréciations si magnifiques de la maternité divine, qui faisaient la matière du précédent chapitre; c'est pour cela que Marie voit tout au-dessous d'elle, à l'exception de Dieu; pour cela qu'entre elle et les serviteurs la distance est comme infinie; pour cela que « toutes les créatures de Dieu, fussent-elles mille fois plus nobles, paraissant ensemble en présence de la Mère de Dieu, devraient s'incliner respectueusement devant elle » (2), après s'être prosternées devant la majesté de Dieu (3).

Il faut prévoir une objection qui s'offre assez naturellement à l'esprit du lecteur. Est-il bien vrai que la

(1) Il peut se faire que ce texte souvent cité soit authentique, mais nulle part je ne l'ai trouvé dans les Œuvres du saint pape.

(2) S. Bonav., in 1. d. 44, dub. 3, in *expos. text.*

(3) « Dire uniquement de Marie qu'elle est Mère de Dieu, c'est affirmer d'elle une grandeur dépassant tout ce qui n'est pas Dieu. Voilà pourquoi le B. Thomas d'Aquin n'hésite pas à lui attribuer une dignité en quelque sorte infinie; et c'est justice. En effet, si la dignité de la mère croît en proportion de l'excellence du fils, peut-on douter que, le fils étant infini, l'honneur de la mère et sa dignité ne soient aussi d'une certaine manière infinis? Il est honorable d'être la mère d'un simple citoyen; il l'est plus, d'avoir donné le jour à un chevalier, à un roi; s'il y avait une mère pour les esprits angéliques, ce serait un honneur encore plus grand d'avoir pour fils, un ange, un archange, un séraphin. Donc être Mère de Dieu, c'est ce qui surpasse ces gloires maternelles de toute la hauteur où Dieu s'élève au-dessus de toute créature.

« O Vierge admirable, mère de son Créateur! O dignité qui doit nous frapper de stupeur! Une femme ayant avec Dieu le Père un commun fils, le même, et tous deux lui disant en même temps, avec une égale vérité: Vous êtes mon fils; une femme, une vierge, mère de celui-là même dont Dieu est le Père. Le Fils à la droite du Père, la mère, à la droite du Fils; et ce Père et cette mère arrêtant l'un et l'autre un regard d'ineffable complaisance sur cet Unique. Le Père disant au Fils: Je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin (*Luciferum*); et la mère disant à son tour au même Fils: Vous avez été formé dans mon sein virginal; vous êtes le fruit béni de mes entrailles. Elle-même est épouvantée de tant de gloire, impuissante à concevoir cet ineffable excès d'élévation: car par cela même qu'elle est la Mère du Créateur, elle est justement devenue Reine et Maîtresse de toute créature. Vraiment, ô Marie, Celui qui est puissant a opéré en vous de grandes choses, en faisant de vous sa Mère ». S. Thom. de Villeneuve, in *fest. Nativ. B. V. M.* n. 9. Concion. II, 292 (Mediolani, 1760).

dignité d'une mère doive se mesurer à la grandeur de son fils? Que d'hommes illustres, renommés par leur puissance, leurs exploits, ou leurs œuvres de génie, dont la mère est restée dans l'ombre? A cette difficulté je n'opposerai qu'une réponse. Ces hommes ne sont pas nés de leurs mères tels qu'ils se présentent à l'admiration du monde; ils le sont *devenus* par leur travail, par un concours heureux de circonstances ou par toute autre cause indépendante de leur origine. Pour tous, esclaves ou fils de rois, c'est la même entrée dans la vie (1).

Mais, autre est la condition du fils engendré par Marie. Il n'est pas *devenu* Fils de Dieu, Dieu comme son Père. Il l'a été dès le premier instant de son existence, dans le sein maternel qui l'a conçu, comme il le fut dans tout le cours de sa vie mortelle, et comme il l'est dans les hauteurs des cieux. Il est vrai, ce n'est pas de Marie qu'il a reçu sa nature divine; mais il n'en est pas moins certain que le fruit de ses entrailles virginales, encore qu'il soit homme, a toujours été le Verbe de Dieu; il n'est pas moins certain, non plus, que cette naissance, qui nous a donné le Dieu fait homme, n'a pas dépendu seulement du concours physique et maternel de la Vierge, mais encore de sa volonté consciente et de son libre consentement, mais encore des admirables vertus par lesquelles Marie, concevant le Verbe dans son cœur, avant de le concevoir dans ses flancs, a mérité l'honneur et le bonheur d'être sa mère (2). Ce qui suffit pour mettre à néant l'objection tirée de la similitude avec les autres femmes.

(1) Sap., VII, 5, 6.

(2) Je n'insiste pas davantage sur ces idées, devant les traiter à fond dans ma seconde Partie.

Si vous voulez un exemple qui vous serve à juger combien grande et noble est la maternité divine, comparez-la plutôt avec la paternité de Dieu; et quand vous lirez que le Fils du Père est « la splendeur de sa gloire et l'image de sa substance » (1); jugez si la paternité divine peut être si excellemment glorifiée dans cet Unique, sans que la maternité n'en reçoive un éclat non pas égal, mais supérieur à toute autre gloire. La mère a librement revêtu ce fils de son humanité; en retour, de quoi la revêtira-t-il, si ce n'est de lui-même? Et comme il est la Lumière créée, que verrons-nous en Marie, sinon cette femme de l'Apocalypse « toute resplendissante du soleil qui l'enveloppe comme un vêtement » (2).

II. — Telle est la relation fondamentale de la Vierge avec son fils, et telle la grandeur incommensurable qu'elle en reçoit. A cette relation fondamentale s'en rattache une autre qui pour Jésus enfant découle immédiatement de la première. Je l'appellerai, faute d'un autre mot, la relation de *dame* et maîtresse. C'est que la bienheureuse Marie avait et exerçait sur Jésus l'autorité d'une mère sur son enfant. Comprendons-nous tout ce qu'il y a de sublime dans le pouvoir d'une telle mère, et d'admirable dans l'obéissance d'un tel fils? Celui à qui appartient toute puissance, et d'où dérive toute autorité sur la terre et dans les

(1) Hebr., 1, 3.

(2) Apoc., xii, 1. « Plane amicta sole tanquam vestimento... Quam familiaris ei facta es, Domina. Quam proxima, imo quam intima fieri meruisti; quantam gratiam invenisti apud eum. In te manet et tu in eo; et vestis eum et vestiris ab eo. Vestis eum substantia carnis, et vestit ille te gloria suae majestatis. Vestis solem nube, et sole ipsa vestiris ». S. Bernard, *Serm. de 12 Praerog. B. M. V.*, n. 6. P. L. CLXXXIII, 432.

cieux; ce Verbe de Dieu, sur qui tout repose, et dont la volonté est la règle de toute volonté, dépend d'une femme, et cette femme reçoit de lui l'obéissance. « Il leur était soumis, » dit l'Évangile. Mystère qui plongeait saint Bernard dans le dernier ravissement. « Il leur était soumis, répète-t-il. Qui donc était soumis, et à qui? Un Dieu était soumis à des hommes, le Dieu devant qui les Anges s'abaissent, à qui les Principautés et les Puissances obéissent, était soumis à Marie, et non seulement à Marie, mais à Joseph, à cause de Marie. Qu'admirez-vous ici davantage? La bonté et la condescendance du fils, ou la suréminente dignité de la mère? Des deux côtés c'est un prodige qui jette dans la stupeur. Un Dieu obéir à une femme, humilité sans exemple; une femme commander à un Dieu, élévation sans pair. Dans l'éloge des vierges nous chantons que c'est leur privilège singulier de suivre l'Agneau partout où il va; quelle louange mérite donc celle qui le précède » (1)!

C'a été une question vivement débattue parmi les théologiens de savoir si Jésus-Christ avait reçu de son Père un ordre véritable d'accepter la mort pour notre salut; ils se sont aussi demandé s'il pouvait être, au *sens propre* du mot, appelé le serviteur du Père, comme il est parfois désigné dans les Saintes Écritures. Plusieurs ont estimé que Jésus-Christ, étant Dieu dans sa personne, ne pouvait être lié par un commandement proprement dit. Ce n'est pas ici le lieu de discuter longuement cette double question. Nous n'examinerons que le côté sous lequel l'une et l'autre importent à notre sujet.

(1) S. Bernard., hom. 1, *super Missus est*, n. 7. P. L. CLXXXIII, 60.

Est-il bien vrai que le Fils du Dieu, parce qu'il est une *personne* divine, ne pouvait être obéissant en toute vérité ? Afin de préparer la solution, je remarque d'abord que les droits et les devoirs appartiennent aux *personnes*, mais à raison de leur *nature*, considérée soit en général, soit dans ses caractères individuels. De là vient que les trois personnes divines, n'ayant qu'une seule et même nature n'ont aussi qu'un seul et même droit ; et, parce que cette nature, identiquement la même, est l'Être par essence, il s'ensuit manifestement que les mêmes personnes ont comme attribut essentiel l'indépendance la plus absolue vis-à-vis de tout être, en dehors de Dieu. De là vient aussi que les hommes, à raison de l'unité de leur nature spécifique, sont dans une égalité parfaite les uns par rapport aux autres, tant que les conditions individuelles qui viennent modifier et déterminer en eux cette nature commune n'amènent pas avec elles de nouveaux droits et de nouveaux devoirs. Ainsi, pour employer un exemple, le père et son fils, considérés uniquement au point de vue de la nature spécifique, c'est-à-dire en tant qu'ils sont hommes, ont absolument mêmes droits et mêmes devoirs essentiels. Mais si vous tenez compte des conditions individuelles que revêt en eux la nature d'homme, conditions faisant d'elle en celui-ci la nature d'un père, en celui-là la nature d'un fils, l'égalité complète disparaît, et fait place dans le père à des droits, à des devoirs dans le fils, fondés les uns et les autres sur la relation que leur qualité respective de père et de fils introduit entre eux. Donc, pour conclusion, droits et devoirs appartiennent aux personnes, mais dépendamment de leur nature.

Regardez maintenant Jésus-Christ dans sa double condition d'homme et de fils de Marie. Égal au Père comme personne divine, il lui doit soumission de volonté dans sa nature humaine, puisque cette nature est par toute elle-même sous le domaine de la nature divine. Par cette même nature humaine, en tant qu'elle prend son origine dans le sein de la Vierge, c'est-à-dire en tant qu'elle est comme individualisée dans le fils de cette incomparable mère, il se soumet à Marie, pour toute chose où l'enfant des hommes est sous le gouvernement maternel. Un Dieu, direz-vous, a droit à l'indépendance souveraine, et ne peut l'abdiquer, sans se renier lui-même. D'accord, s'il n'est que Dieu ; mais s'il ne peut soumettre sa volonté divine à la volonté d'un autre, il a, de par sa nature humaine, une autre volonté à qui la dépendance est possible, sa volonté d'homme et de fils de l'homme. Ainsi Jésus-Christ est immortel à raison de sa nature divine ; toutefois Jésus-Christ a pu souffrir et mourir dans sa nature humaine. Car l'immortalité d'une nature et la mortalité de l'autre appartiennent également à la personne qui subsiste dans les deux natures. Et voilà comment Jésus-Christ, parce qu'il est vraiment homme et vraiment fils de l'homme, pouvait obéir à Marie, sa Mère.

« O Vierge, disait à Marie Denys le Chartreux, par le droit et le privilège de votre maternité divine vous avez le pouvoir de commander à toute créature au ciel et sur la terre. Qu'ai-je dit, à toute créature ? Ne paraissez-vous pas avoir l'autorité sur Dieu lui-même, non pas en tant qu'il est Dieu, mais à raison de la nature humaine qu'il a reçue de vous, en naissant de vous ; de cette nature suivant laquelle il vous fut soumis à Nazareth ? Et maintenant encore, s'il ne vous

rend plus obéissance, au moins vous respecte-t-il comme la plus noble, la plus fidèle et la plus honorée des mères » (1).

Je sais bien qu'il n'en est pas absolument de la soumission du Christ comme de l'obéissance des autres enfants envers leurs mères. Il y a entre eux et lui de grandes différences. On pourrait dire tout d'abord que jamais obéissance d'un fils ne fut comparable à celle de Jésus, au point de vue de la perfection, tant cette obéissance était empressée, douce, entière, aimante; tant Jésus voyait la volonté du Père dans les moindres ordres et les désirs même de Marie. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit principalement. Je veux parler des différences qui tenaient à la diversité même des personnes. L'enfant ordinaire ne s'est pas mis de son libre vouloir sous la dépendance maternelle. Le fait qui l'oblige à la soumission est un fait naturel, antérieur à tout exercice de sa liberté. Il ne lui est pas loisible, non plus, de se soustraire à l'obéissance à laquelle il est obligé de par l'auteur de sa nature. Tout autre est la condition du Fils de Dieu par rapport à sa Mère. S'il lui est soumis dans sa volonté d'homme, c'est que, par sa volonté divine, il s'est abaissé librement, non seulement jusqu'à se revêtir de notre nature, mais jusqu'à la recevoir telle que nous la recevons nous-mêmes; comme nous petit enfant, comme nous ayant besoin, dans sa faiblesse, des soins, du dévouement, du gouvernement d'une mère; et tout cela de son choix, pour nous être en tout semblable, à l'exception du péché.

A cette différence essentielle vient s'en adjoindre

(1) Dionys. Carthus., de *Laudib. vitæ solitar.* L. un. a. 29.

une autre qui n'est pas moins considérable. Jésus-Christ, même au temps de son enfance et de sa première adolescence, ne se soumettait pas à Marie en tout et partout où les autres enfants doivent une absolue dépendance. Les actes qui regardaient immédiatement et directement sa mission, *ea quæ Patris erant*, il les posait de lui-même, se dérochant de son autorité propre au contrôle de Marie, comme à celui de Joseph. Là, il ne se conduisait que par l'Esprit du Père qui est aussi le sien. C'est pourquoi nous le voyons, à l'âge de douze ans, rester seul au Temple après les fêtes de la Pâque, sans avoir reçu ni même demandé l'assentiment de ses parents. Sa volonté divine primait sur tout commandement humain, quand il s'agissait de l'œuvre de son Père. C'est aussi la raison pour laquelle nous le voyons, dans plusieurs circonstances faire, apparemment du moins, si peu de cas des désirs de sa mère. Elle demande un miracle aux noces de Cana, non pas directement, mais par voie d'insinuation. Ils n'ont point de vin, lui dit-elle. Et lui de répondre : Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi (1)? Comme s'il eût voulu, moins pour elle

(1) Joan., 1, 4. Dans la suite, nous reviendrons sur ce texte et sur toute la scène évangélique. Contentons-nous, pour le moment, de transcrire un fragment des notes insérées par M. F. Vigouroux dans la traduction de l'Évangile selon S. Jean de l'abbé J.-B. Glaire : « Femme. Ce nom ne renfermait jamais chez les Hébreux une idée de mépris, comme en français. Jésus-Christ attaché à la croix s'en sert, lorsqu'il recommande, de la manière la plus tendre, sa mère à son disciple bien-aimé. Les Romains et les Grecs donnaient le titre de *femme* à des princesses et à des reines, en leur adressant la parole. — « Plusieurs traduisent sur le latin : Que nous importe à l'un et à l'autre ? Mais la plupart entendent ces mots autrement : Qu'avons-nous à faire ou à concerter ensemble ? Laissez-moi la liberté que demande mon ministère. Ce second sens paraît mieux en harmonie avec l'acception de ces mots (*Quid mihi et tibi est ?*) dans la Bible, et avec l'esprit du quatrième Évangile... Un miracle, semble-t-il dire à sa mère, est une œuvre toute divine. La chair et le sang n'y doivent avoir aucune part. C'est comme homme que je suis votre fils; c'est comme Dieu que je dois agir en ce moment... Du